



**Mémoire déposé par le
Regroupement national
des conseils régionaux de l'environnement**
au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
dans le cadre des audiences publiques
sur le Projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada - section québécoise

Avril 2016



La **force d'un réseau** au service
de l'**environnement** et du **développement durable**

Rédaction

Philippe Bourke, directeur général, RNCREQ

Cédric Chaperon, responsable énergie et changements climatiques, RNCREQ

Martin Vaillancourt, directeur général du CRE Chaudière-Appalaches

Révision

Clémentine Cornille et Bianca Bédard, CRE Abitibi-Témiscamingue

Luce Balthazar, CRE Bas-Saint-Laurent

Isabelle Poyau, coordonnatrice, RNCREQ



Regroupement national
des conseils régionaux
de l'environnement

Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)

50, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 380.A

Montréal (Québec) H2X 3V4

514 861-7022

www.rncreq.org

Table des matières

Présentation du RNCREQ et des CRE	3
Les CRE et le RNCREQ, des acteurs engagés dans le secteur de l'énergie	3
Vision du RNCREQ et des CRE dans le secteur de l'énergie	4
L'énergie, une problématique majeure pour l'environnement.....	4
Notre vision	4
Une cible rassembleuse et efficace : la réduction de la consommation de pétrole	5
Commentaires sur le processus de consultation	8
Les impacts locaux de l'oléoduc Énergie-Est.....	10
Au-delà des impacts locaux de l'oléoduc Énergie Est	11
Première tendance : des conditions d'existence menacées	11
Deuxième tendance : une pression croissante sur l'extraction du pétrole et les émissions de GES	13
Ces deux tendances sont-elles réconciliables ?	16
Analyse comparée des retombées économiques d'Énergie Est pour le Québec	18
Communication des résultats de l'étude de Deloitte commandée par TransCanada : un peu de rigueur, svp !	18
Conclusions préliminaires sur les bénéfices économiques du projet Énergie Est	20
Faire de la réduction de la consommation de pétrole une priorité.....	20
Transition des emplois - l'éléphant dans la pièce	22
La prise en compte du critère de l'acceptabilité sociale par l'ONÉ	23
Conditions à imposer au projet Énergie Est	24
Recommandations du RNCREQ	26
Références.....	28

Présentation du RNCREQ et des CRE

Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) existent au Québec depuis plus de trente-cinq ans. Dès les années 70, au Saguenay–Lac-Saint-Jean et dans l'Est-du-Québec, des groupes environnementaux se sont réunis pour créer un organisme régional de concertation en environnement. À partir de la fin des années 80, c'est au tour des régions de Québec, de l'Estrie, de la Montérégie, de l'Outaouais, de Chaudière-Appalaches, de Lanaudière et de la Côte-Nord de fonder leur CRE.

Présents aujourd'hui sur tout le territoire (sauf dans le Nord-du-Québec), les seize CRE interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement dans chacune des régions du Québec. Par leurs actions, ils favorisent l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement et contribuent à harmoniser durabilité écologique, équité sociale et développement économique. Ils privilégient une approche constructive axée sur les solutions, par la concertation, l'éducation et la sensibilisation en tenant compte des réalités locales et régionales. Ils défendent des valeurs fondamentales comme la solidarité, l'équité et le respect.

Par leurs actions, les CRE contribuent à harmoniser qualité de l'environnement, équité sociale et développement économique.

Organismes autonomes issus du milieu, les CRE sont reconnus comme des interlocuteurs privilégiés du gouvernement sur les questions environnementales. Ils ont également le mandat de contribuer à la définition d'une vision globale du développement durable au Québec et de favoriser la concertation entre les organisations de leur région. En 2014, les CRE comptent ensemble près de 1 500 membres – citoyens, groupes environnementaux, organismes parapublics et municipaux, entreprises privées.

Le RNCREQ : un réseau unique d'acteurs influents dans le domaine de l'environnement au Québec

Fondé en 1991, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a, quant à lui, pour mission de contribuer au développement et à la promotion d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom. Reconnu pour la rigueur de ses interventions, le RNCREQ œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux (changements climatiques, matières résiduelles, gestion de l'eau, énergie, forêts, agriculture, etc.).

Au fil des années, le réseau des CRE a développé une expertise qui non seulement alimente les consultations et les débats publics mais lui permet aussi de contribuer aux initiatives locales et d'accompagner les décideurs régionaux dans leurs démarches vers un développement durable.

Le RNCREQ a pour mission de contribuer à la définition d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom.

Les CRE et le RNCREQ, des acteurs engagés dans le secteur de l'énergie

Les CRE sont très actifs dans le secteur de l'énergie depuis de nombreuses années, que ce soit en menant différents projets de sensibilisation ou en participant à diverses consultations tels que le débat public en 1995 ou les audiences publiques du BAPE qui se sont tenues sur leur territoire.

Le RNCREQ joue aussi un rôle important dans ce secteur. Depuis 1998, il intervient au nom de ses membres à la Régie de l'énergie, et il représente les CRE au BAPE, à l'Assemblée nationale et sur diverses autres tribunes (conférences, médias, etc.).

Le regroupement des CRE s'est penché sur la question de l'avenir énergétique du Québec et contribue à développer une vision et des pistes d'action. Il a lancé dès 2010 une importante campagne de réflexion et de mobilisation, les [Rendez-vous de l'énergie](#), a organisé le premier [Forum québécois sur l'Énergie](#) et a mis sur pied dans toutes les régions la démarche [Par notre PROPRES énergie](#).

Vision du RNCREQ et des CRE dans le secteur de l'énergie

L'énergie, une problématique majeure pour l'environnement

L'énergie est essentielle au fonctionnement et au développement des sociétés modernes. En contrepartie, elle est responsable des plus importants problèmes environnementaux auxquels fait face l'humanité et qui menacent les conditions d'existence sur Terre.

Récemment, les mesures de concentration atmosphérique de CO₂ ont révélé que le seuil de 400 ppm avait été franchi, confirmant à nouveau l'urgence d'agir.

En parallèle, la diminution des sources de pétrole conventionnelles entraîne une course effrénée vers de nouveaux gisements, généralement non conventionnels, plus polluants et plus coûteux à extraire.

De plus, notre mode d'occupation du territoire, fortement dépendant de l'automobile, implique le développement, la réparation et l'entretien d'infrastructures coûteuses, sans compter les problèmes de santé publique et de congestion associés. Cela impose un changement de cap profond en matière de mobilité, et ce, dans un contexte de finances publiques précaires.

Enfin, trop souvent les enjeux relatifs au secteur de l'énergie sont vus dans une perspective d'urgence et/ou de court terme, sans planification d'ensemble et presque exclusivement sous l'angle de la **production** : quelles sources d'énergie doit-on exploiter pour en tirer le maximum de bénéfices ? Lesquelles ont le moins d'impacts sur l'environnement ? Comment soutenir le développement technologique ou le financement de telle ou telle filière ? Malheureusement, cette manière incomplète de définir les enjeux encourage le phénomène de surconsommation d'énergie. On oublie que l'énergie sert avant tout à répondre à un besoin (chauffage, éclairage, force motrice, etc.) et que c'est en questionnant la **consommation** que l'on pourra tenter de répondre à ces besoins avec le minimum d'impacts, notamment par des mesures d'économie d'énergie.

Notre vision

Si l'on veut souscrire à une vision à long terme du développement de l'énergie qui contribuera à la vitalité économique du territoire tout en assurant le respect de l'environnement et l'équité entre les peuples et les générations, il nous faut viser ces deux cibles :

- soutenir en priorité les mesures d'économie d'énergie, dont l'efficacité énergétique et l'aménagement du territoire ;
- favoriser la substitution des énergies fossiles et polluantes par les sources d'énergie locales, propres et renouvelables.

En somme, le RNCREQ et les CRE estiment que le Québec peut augmenter significativement son autonomie énergétique tout en réduisant drastiquement les impacts associés à la production et à la

consommation de l'énergie **sans avoir nécessairement recours à de nouvelles sources de production**. En effet, si l'on diminue significativement notre consommation de pétrole dans les transports (en réduisant la consommation et la taille des véhicules, en augmentant le nombre de personnes par véhicule, en réduisant les besoins de motorisation par un aménagement durable du territoire, etc.), on réduit la pollution et les émissions de GES, on améliore la santé publique et on s'enrichit (en dépensant moins et en diminuant l'exportation de capitaux pour l'achat de véhicules et d'énergies fossiles).

En conséquence, le RNCREQ et les CRE croient qu'il faut s'intéresser autant au profil de production que de consommation de l'énergie. C'est en traitant ces aspects de manière intégrée qu'il sera possible d'envisager un développement énergétique du Québec qui soit socialement acceptable, bon pour l'environnement et économiquement viable.

Une cible rassembleuse et efficace : la réduction de la consommation de pétrole

Au cours des dernières années, les CRE se sont investis dans une démarche stratégique structurée pour aborder le dossier de l'énergie.

2009-2011 – Les Rendez-vous de l'énergie : phase de sensibilisation et de mobilisation



Grâce à la contribution financière principale du Fonds vert du gouvernement du Québec et au partenariat avec le Centre québécois d'actions sur les changements climatiques, ainsi que de nombreux autres partenaires, les CRE ont pu mener avec succès la première phase de consultation régionale sur la réduction de la consommation de pétrole, les [*Rendez-vous de l'énergie*](#).

Cette démarche rassembleuse a permis d'amorcer une prise de conscience collective sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux de notre dépendance au pétrole, tout en mettant en lumière les opportunités de développement que cela peut constituer pour les différentes régions du Québec. Plus d'une centaine d'activités se sont déroulées en région entre 2009 et 2011 : forums régionaux de consultations des acteurs socio-économiques, cafés de l'énergie, ciné-débats, vox-pop, caravanes citoyennes, forums citoyens, projections de documentaires, etc. Les résultats de cette démarche ont notamment été présentés lors de la tenue du [*Forum national sur l'énergie*](#) qui s'est tenu à Shawinigan en novembre 2011.

À l'issue des Rendez-vous de l'énergie, plus de 150 organisations ont manifesté la volonté de continuer le travail, notamment en signant la [*Déclaration d'engagement pour une stratégie de réduction de la dépendance au pétrole*](#).



2011-2015 – *Par notre PROPRE énergie* : phase de mobilisation et d'action

Le [document de référence](#) élaboré dans le cadre des *Rendez-vous de l'énergie* présentait les premières pistes de réflexion quant aux moyens pour réduire la consommation de pétrole, et il était indispensable de poursuivre la mobilisation vers une étape de planification de cette transition. Un passage obligé visant la mise en œuvre concrète d'actions.



Toutes les régions ont en effet besoin d'en connaître davantage sur leur situation énergétique, et sur les enjeux et les solutions propres à leurs territoires. L'élaboration d'un portrait énergétique régional et d'un plan d'action devenait un préalable essentiel pour paver la voie à une stratégie

régionale efficace sur la réduction de la consommation de pétrole. Aussi, agir efficacement implique de rejoindre les acteurs pertinents du territoire pour construire une vision partagée qui permettra d'avancer dans la même direction. C'est dans ce cadre que les conseils régionaux de l'environnement ont pu renforcer les comités d'action régionaux créés dans le cadre des *Rendez-vous de l'énergie*, pour mettre sur pied les [Tables régionales sur la réduction de la consommation de pétrole](#).

Dans un premier temps, les organisations membre des Tables régionales ont élaboré en concertation un plan d'action régional de réduction de la consommation de pétrole qui vient guider les actions souhaitables à réaliser pour la région dans différents secteurs, et pour différents horizons, tout en identifiant quels devraient être les porteurs des actions. Au total, ce sont plus de 300 organisations représentant tous les secteurs qui sont engagées dans cette démarche.

Lors de la dernière année de la démarche, sous l'impulsion des CRE, les Tables régionales ont amorcé la réalisation d'actions concrètes ainsi que la mise en valeur d'initiatives pour démontrer leur faisabilité et les bénéfices qui en découlent.

Ainsi, à partir de plans d'action élaborés par chaque région, plus de 55 projets structurants de réduction de la consommation de pétrole ont déjà été initiés partout au Québec, avec de nombreux partenaires, entraînant conséquemment des réductions de GES.

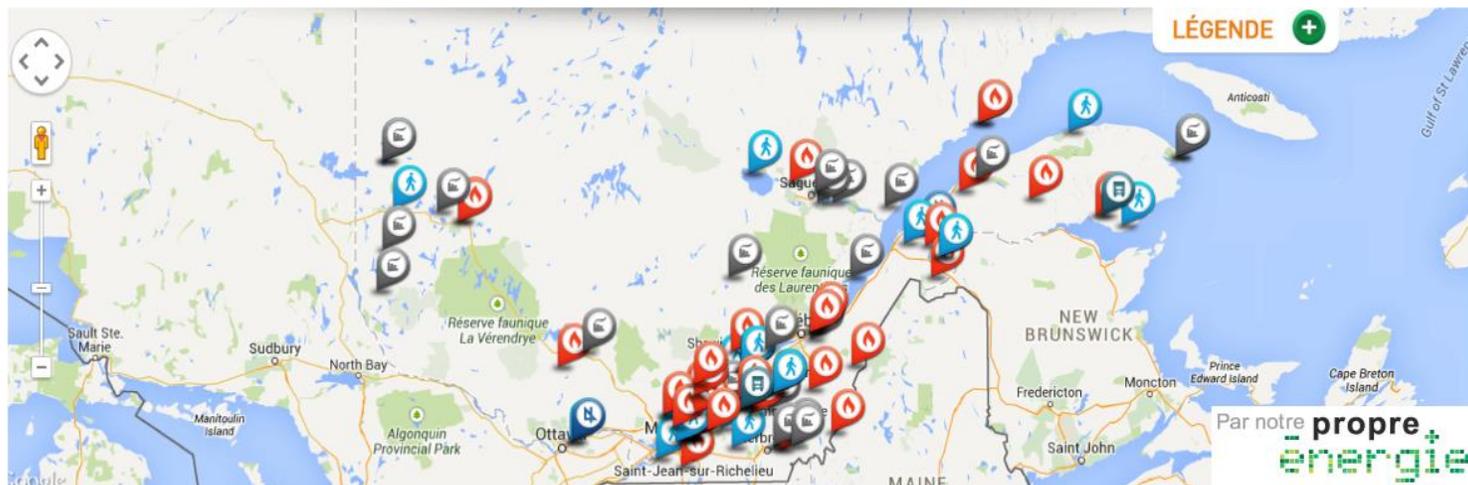
Par le travail de mobilisation mené avec *Par notre PROPRE énergie*, les CRE illustrent encore une fois qu'ils peuvent jouer un rôle unique et essentiel en matière de mobilisation et de concertation des acteurs, ils sont des catalyseurs d'action en région.

Réduire la dépendance au pétrole nécessite que l'on favorise l'efficacité énergétique et la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables locales ; cette démarche concourt ainsi directement aux deux principaux objectifs que poursuit le RNCREQ en matière d'énergie.

En ciblant directement le pétrole, les CRE ont fait la démonstration qu'il s'agit d'un moyen très efficace de susciter l'intérêt et la mobilisation des acteurs régionaux. En effet, ceux-ci comprennent que cette dépendance est certes préoccupante, mais qu'il est possible en tant que région d'agir rapidement et concrètement pour la réduire, et d'en tirer des bénéfices.

La réduction de la consommation des autres sources d'énergies fossiles est aussi importante et intéresse le RNCREQ, mais cibler le pétrole a beaucoup plus d'impacts étant donnée la place qu'il occupe dans le bilan énergétique et dans celui des émissions de GES. Il est aussi le seul à interpeller directement l'ensemble des Québécois de toutes les régions, cela particulièrement à cause de leur dépendance à l'automobile.

Pour en savoir plus : www.par-notre-propre-energie.com



La démarche Par notre PROPRE énergie vise à réunir les conditions nécessaires pour engager le Québec sur la voie de la réduction significative de sa consommation de pétrole. Sur le site web www.par-notre-propre-energie.com, une carte interactive permet de découvrir les initiatives de réduction de la consommation de pétrole par régions ou par secteurs. Pour chaque réalisation, une fiche décrit le projet et quantifie les économies d'énergie et la réduction de GES qui en découlent, ainsi que les autres bénéfices sociaux et environnementaux.

Commentaires sur le processus de consultation

S'appuyant sur la longue expérience des CRE et du RNCREQ en matière de consultation du public et de participation aux consultations du BAPE, le RNCREQ commente le processus de consultation retenu. Ce processus nous semble manquer de rigueur et s'inscrire dans une démarche « à peu près ».

Processus d'acceptabilité sociale écorché

Au moment même où le gouvernement du Québec réfléchit à la manière d'améliorer l'acceptabilité sociale des projets dans le secteur des ressources naturelles (voir le Livre vert du MERN), le traitement réservé au projet Énergie Est s'avère un exemple de ce qu'il ne faut pas faire.

L'une des cinq orientations retenues par le gouvernement dans le Livre vert vise à « Assurer la mise en place de processus prévisibles d'information et de consultation à toutes les étapes d'un projet ». Nous sommes loin de cette situation ici. De plus, le processus de consultation en cours ne respecte pas deux des seize principes de la Loi sur le développement durable, à savoir :

e « participation et engagement » : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique

f « accès au savoir » : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable

En dépit du fait que la présente consultation vise l'amélioration des conditions de participation des citoyens aux audiences, et que le BAPE fait un travail formidable et utile dans les circonstances, nous continuons d'exiger un examen du BAPE qui soit conforme à la procédure légale prévue par les articles 31.1 et suivants de la Loi sur la qualité de l'environnement. Nous maintenons que la présente enquête ne pourra usurper ou remplacer d'une quelconque façon une évaluation environnementale à tenir selon les exigences de la loi.

Évaluation partielle du projet

Par ailleurs, comme le rappelle le gouvernement dans sa nouvelle Politique énergétique (voir les sept conditions à la page 61), le processus d'évaluation québécois du projet ne s'attarde qu'aux émissions de GES associées à la portion québécoise du projet. Pour le RNCREQ, la problématique des changements climatiques est globale et trop importante pour laisser de côté la question des émissions de GES associées à l'extraction du pétrole, même si cela se produit à l'extérieur du territoire. **À cet égard, le gouvernement québécois est à nouveau en porte à faux avec sa Loi sur le développement durable.** Pour le RNCREQ, il n'est pas possible d'évaluer les projets d'oléoducs sans questionner le fait qu'ils s'inscrivent dans une logique d'exploitation rapide et incontrôlée des sources d'énergies polluantes et non renouvelables. Les principes suivants doivent être pris en compte : « équité et solidarité sociales », « partenariat et coopération intergouvernementale », « prévention », « pollueur payeur » et « internalisation des coûts ».

Évaluation économique défailante

En ce qui concerne la dimension économique du projet, nous constatons que trop peu de temps a été réservé par la commission pour étudier les enjeux économiques – sauf en ce qui concerne la séance du 8 mars en soirée qui portait sur la justification du projet et pour laquelle le seul présentateur fut TransCanada. Or, les enjeux économiques se trouvent au cœur des éléments de justification du projet Énergie Est. Nous soulignons notamment les retombées économiques globales du projet pour le Québec, les retombées économiques et fiscales pour les municipalités touchées, la création d'emplois directs au Québec, l'effet positif sur la stabilisation des emplois dans le secteur pétrochimique québécois, les effets positifs indirects pour le Québec des bénéfices économiques de l'exploitation des sables bitumineux, etc. Ces éléments sont régulièrement mis de l'avant par le promoteur et les partisans du projet pour en justifier la réalisation.

En contrepartie, plusieurs remettent en question les chiffres avancés par le promoteur et/ou par d'autres organisations en termes de retombées économiques. Ils soulignent aussi qu'aux retombées économiques anticipées, il faut soustraire les impacts négatifs tels que les coûts pour les assurances, les mesures d'urgence, les infrastructures et les externalités environnementales, la formation du personnel dans les municipalités – parmi d'autres. Il faut aussi analyser les impacts économiques négatifs que l'industrie pétrolière exerce sur les autres secteurs de l'économie canadienne, notamment le secteur manufacturier au Québec et en Ontario. Enfin, il importe de mettre en perspective les retombées de ce projet, qui vise à terme à soutenir le développement de l'industrie des hydrocarbures, en les comparant aux bénéfices qui seraient en contrepartie attribuables à des investissements dans l'efficacité énergétique et la production d'énergie renouvelable.

Bref, la dimension économique du projet est un élément sensible qui mérite un examen rigoureux par le BAPE. Et la complexité des enjeux exige que le sujet soit couvert en profondeur.

Or nous sommes très déçus que le gouvernement du Québec ait imposé des limites aux traitements des aspects économiques du projet dans la lettre mandat qu'il a transmis au BAPE. Cela entre en contradiction avec le second article de la Loi sur le développement durable, lequel souligne que « Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. » Il s'agit d'un geste préoccupant dans le contexte de la révision en cours de la Loi québécoise de l'environnement (LQE) et de la pression qu'exercent certains milieux d'affaires afin de confier la responsabilité des évaluations économiques des projets à une autre instance que le BAPE.

Pour le RNCREQ, le BAPE se doit d'appliquer une notion de l'environnement qui intègre nécessairement et de manière indissociable les enjeux économiques, tel qu'en fait foi la citation suivante tirée de l'audience du BAPE sur la filière uranifère, laquelle était dirigée par les commissaires Louis-Gilles Francœur, Michèle Goyer et Joseph Zayed :

« Je rappellerai ici que le BAPE est un organisme public, neutre et impartial qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la prise de décisions gouvernementales par des constats et des avis, en appliquant une notion de l'environnement qui a été établie par les tribunaux supérieurs, laquelle vision englobe les aspects écologiques, sociaux et économiques. » [transcription de la Séance de l'après-midi du 21 mai 2014, page 1]

Les impacts locaux de l'oléoduc Énergie-Est

Le tracé préliminaire de l'oléoduc Énergie-Est de TransCanada soulève des préoccupations environnementales sérieuses, notamment liées aux risques de déversements dans les rivières et les milieux humides. À titre d'exemple, le rapport technique sur la mise en service de l'oléoduc Énergie-Est de TransCanada commandé par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et réalisé par Savaria Experts-Conseils en environnement¹ démontre qu'un déversement dans l'une ou l'autre des rivières du territoire pourrait avoir un impact considérable sur la qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent ainsi que des rivières des Outaouais, des Mille-Îles et des Prairies, et priver les citoyens des villes concernées de l'accès à l'eau potable.

Selon le volume du déversement, le temps de réaction, le temps d'intervention et l'efficacité des activités d'intervention, jusqu'à vingt-six prises d'eau potable pourraient être atteintes dans le cas d'un déversement dans la rivière des Outaouais, alors qu'une à deux prises d'eau potable seraient touchées dans le cas d'un déversement sur la rivière des Mille-Îles ou de l'Assomption.

Un déversement dans l'une ou l'autre de ces rivières aurait nécessairement des incidences sur les écosystèmes aquatiques et riverains et les habitats d'une grande variété de poissons et d'espèces fauniques. Les activités récréatives pourraient aussi être suspendues sur les plans d'eau concernés. S'il est construit, l'oléoduc Énergie-Est affectera par ailleurs plus de cent kilomètres de corridor forestier à protéger, rien que sur le territoire de la communauté métropolitaine montréalaise. Un important corridor forestier de la couronne Nord de la région métropolitaine de Montréal est d'ailleurs menacé par le tracé à Mirabel et Sainte-Anne-des-Plaines.

D'autres études similaires réalisées sur les territoires concernés par le projet et situés à l'extérieur de la CMM confirment ces observations ([voir Communauté métropolitaine de Québec](#)). *Les impacts régionaux sont identifiés et discutés dans chaque mémoire déposé par les CRE concernés par le tracé de l'oléoduc.*

Notons à ce titre un enjeu émergent et préoccupant soulevé ces dernières semaines que certains CRE vont aborder, à savoir la durée de vie des oléoducs et la gestion en fin de vie de ces installations.

1. Anne-Caroline Desplanques, *Journal de Montréal*. « Pétrole: l'eau potable à haut risque », 12 septembre 2015, <<http://www.journaldemontreal.com/2015/09/12/petrole-leau-potable-a-haut-risque>> (page consultée en ligne le 14 septembre 2015).

Au-delà des impacts locaux de l'oléoduc Énergie Est

Comme nous l'avons souligné précédemment, l'évaluation du projet d'oléoduc Énergie Est doit dépasser le seul contexte québécois. Le projet ne peut être dissocié de la production de pétrole issue des sables bitumineux dont la **croissance** est rendue difficile sans la construction de nouvelles voies d'accès pour l'acheminer vers les marchés continentaux et mondiaux. Accepter que soit construit cet oléoduc est en quelque sorte une forme d'approbation à l'idée d'**augmenter** la production de pétrole des sables bitumineux dans ces conditions.

Dans leur analyse du projet, les Québécois doivent donc prendre en compte les défis planétaires auxquels l'humanité est actuellement confrontée et leurs processus de prise de décision doivent s'inscrire dans un souci de développement durable et de d'équité intergénérationnelle.

Première tendance : des conditions d'existence menacées

Plusieurs rapports internationaux publiés au cours de la dernière décennie contribuent à dresser un portrait alarmant de l'état de l'environnement mondial. Globalement, ces publications envoient des signaux qui indiquent que les conditions d'existence sur Terre sont menacées, comme en témoigne ces propos du secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, rapportés par *Le Devoir* du 3 avril dernier : « Les paroles n'ont pas été suivies d'effets. Il sera bientôt trop tard. Nos modes de consommation sont incompatibles avec la santé de la planète. Notre empreinte écologique est démesurée. »

Pour étayer ce propos, nous présentons ici des conclusions tirées de certains de ces rapports, lesquelles mettent en lumière trois grandes forces qui sont présentement à l'œuvre sur la Terre : la surexploitation des ressources, la pollution et les changements climatiques.

- Le 5^e rapport du GIEC réaffirme que l'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre pourrait entraîner des changements majeurs à l'égard des températures, du niveau des mers ou de la fonte des glaces (GIEC, 2013, p. 5). Quelques soient les nuances et nouveautés introduites par ce rapport, la conclusion générale est très claire : les activités humaines, notamment l'exploitation et la consommation des énergies fossiles, conduisent à une hausse exceptionnelle de la concentration des gaz à effet de serre qui transforme le climat à un rythme jamais vu par le passé (GIEC, 2013, p. 10).
- Dans un rapport sur la problématique énergie-climat, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) a confirmé ses mises en garde précédentes sur la question du réchauffement : « Si nous continuons sur la trajectoire actuelle, l'augmentation de la température ne sera pas de 2 °C, mais de 5,3 °C (*par rapport à l'époque préindustrielle, NDLR*), ce qui aurait des conséquences désastreuses en termes d'évènements climatiques extrêmes, d'élévation du niveau de la mer et entraînerait d'énormes coûts économiques et sociaux. » (Citation tirée d'un article de l'Agence France Presse, *La Presse*, 2013.)
- Avec la sortie de la récente publication intitulée *Turn down the heat* réunissant les données scientifiques les plus récentes pour le climat, Jim Yong Kim, président de la Banque mondiale, a déclaré que « Si nous n'agissons pas contre le changement climatique, nous risquons de

léguer à nos enfants un monde radicalement différent de celui que nous connaissons aujourd'hui. Le changement climatique est l'un des principaux obstacles auxquels se heurtent les efforts de développement, et nous avons la responsabilité morale d'agir pour le bien des générations futures, en particulier les plus pauvres. » (Banque mondiale, 2012)

- Le 15 novembre 2014, la prestigieuse firme PwC-Luxembourg publiait la 5^e étude *Low Carbon Economy Index*. Trois citations issues du communiqué de presse retiennent notre attention :
 - « Les contraintes en matière d'émissions de gaz à effet de serre sont au centre des décisions économiques et font partie intégrante des grands projets d'infrastructure, remettant potentiellement en question la viabilité économique de certains actifs. »
 - « Les pays du G20 continuent de consommer des énergies fossiles sans se soucier du lendemain. »
 - « Au rythme actuel, l'humanité dilapidera son budget carbone alloué pour les 89 prochaines années en seulement 21 ans. »
- Dans son plus récent rapport sur l'état de la planète (GEO5), le Programme des Nations-Unies sur l'environnement (PNUE) affirme que « les pressions exercées sur les écosystèmes terrestres poussent ces derniers vers leurs limites biophysiques et que ces limites sont presque déjà atteintes. Dans certains cas, elles sont déjà dépassées. [...] Si l'humanité ne modifie pas d'urgence ses façons de faire, plusieurs seuils critiques vont être franchis, au-delà desquels des changements abrupts et généralement irréversibles pour les fonctions de base de la vie sur Terre pourraient se produire. » (citations rapportées par L.-G. Francœur, *Le Devoir*, 2012).
- Après avoir analysé des études portant sur des milliers d'hommes et de femmes suivis pendant plusieurs décennies, les experts du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), une agence spécialisée de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), sont arrivés à la conclusion que la pollution de l'air qui nous entoure est cancérogène (*Agence France Presse*, 2013).
- Afin de maintenir l'augmentation de la température sous le seuil de 2°C, le Canada doit laisser 85 % des sables bitumineux dans le sol (Christophe McGlade & Paul Ekins. 2015. The geographical distribution of fossil fuels unused when limiting global. *Nature*, 517, 187-190. ; cité par Alexandre Shields dans *Le Devoir* le 8 janvier 2015).

Les Québécois sont préoccupés par ces enjeux et le gouvernement prend déjà des mesures concrètes pour y faire face. Ce dernier a notamment adopté une Loi sur le développement durable, une Stratégie sur la diversité biologique, un Plan d'action sur les changements climatiques et plus récemment, une Politique énergétique qui vise la décarbonisation de l'économie.

Mais on ne saurait s'en tenir seulement à ces outils relativement peu contraignants dans leur forme actuelle. Les enjeux environnementaux contemporains sont si importants qu'ils doivent être intégrés à l'ensemble des décisions et des choix du Québec en matière de développement.

Deuxième tendance : une pression croissante sur l'extraction du pétrole et les émissions de GES

On assiste actuellement à un développement accéléré des sources de pétrole non conventionnelles. L'exploitation du pétrole de schiste au Dakota du Nord ainsi que le pétrole issu des sables bitumineux en Alberta en sont de bons exemples.

Le pétrole de source non conventionnelle est réputé plus difficile à extraire, donc plus risqué en termes d'impacts environnementaux et plus coûteux à produire. Il s'agit de modes d'exploitation dont le retour sur l'investissement énergétique, et donc la marge de profit, est faible. Alors que jusqu'à cent barils de pétrole pouvaient être extraits au début du XX^e siècle pour une dépense d'énergie équivalente à un seul baril, on estime qu'aujourd'hui un baril de pétrole en produit en moyenne moins de dix. On parle de quatre dans le cas des sables bitumineux.

Malgré tout, quatre éléments concourent actuellement à susciter une forte pression sur le développement de ces ressources, autrefois ignorées ou négligées :

- la diminution graduelle des sources de pétrole conventionnelles (ex : Mer du Nord et Moyen-Orient) alors que les besoins mondiaux sont croissants ;
- les progrès technologiques qui améliorent les capacités d'extraction et en réduisent le coût ;
- l'augmentation des prix du pétrole au cours de la dernière décennie, lesquels ont justifié des opérations d'extraction auparavant non rentables ;
- les subventions gouvernementales à l'industrie, évaluées à 2,8 milliards \$ en 2008 au Canada par l'Institut international du développement durable (IIDD)².

Selon les estimations de l'Association canadienne des producteurs pétroliers, la production canadienne devrait doubler au cours des vingt prochaines années. Cette croissance proviendrait essentiellement de l'exploitation des sables bitumineux.

Selon le scénario de référence de l'Office national de l'énergie (ONÉ) publié en novembre 2011, les exportations canadiennes de pétrole passeraient de 1,9 million de barils par jour en 2010 à 3,5 millions de barils par jour en 2020.

Cependant, au Canada, deux éléments font actuellement obstacle à la croissance de la production du pétrole :

- les compagnies pétrolières n'ont pas accès à suffisamment de voies de transport du pétrole vers les marchés de consommation ;
- depuis 2011, mais de manière très variable, en lien avec cette absence de marché, notamment, le prix du pétrole canadien est plus bas que celui extrait ailleurs sur la planète (WTI vs Brent).

2. La Presse canadienne. « Les subventions à l'industrie pétrolière s'élèveraient 2,8 milliards \$ par année », 3 nov. 2010, <<http://www.lesaffaires.com/secteurs-d-activite/ressources-naturelles/les-subventions-a-l-industrie-petroliere-s-eleveraient-28-milliards--par-annee/520070>> (page consultée le 14 septembre 2015).

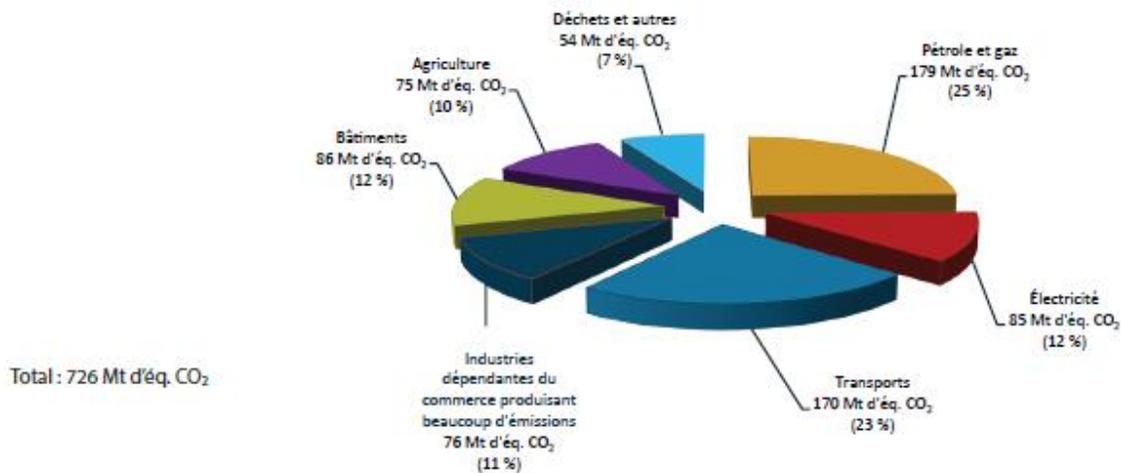
Pour augmenter la production de pétrole, les compagnies pétrolières doivent donc accroître leur accès au marché, comme le rapporte Alec Castonguay dans un texte de *L'Actualité*³ de septembre 2013 : « Sans nouveau débouché, l'industrie pétrolière albertaine, qui souhaite faire passer la production de 1,9 à 3,2 millions de barils par jour d'ici 2020, serait forcée de revoir ses plans à la baisse – ce qui entraînerait d'importantes pertes de revenus fiscaux pour l'Alberta et le Canada. »

C'est dans ce contexte que s'inscrivent les projets d'Enbridge et maintenant celui de TransCanada Énergie Est (comme par ailleurs les autres importants projets d'oléoduc tel que Keystone XL et Northern Gateway) : augmenter la capacité d'accès au marché pour permettre aux compagnies pétrolières canadiennes de vendre plus de pétrole, plus rapidement et plus cher. C'est à ce niveau que se concentre pratiquement tous les bénéfices économiques associés aux projets d'oléoducs.

Or, s'il est plus difficile et coûteux à produire, le pétrole non conventionnel est aussi plus dommageable pour l'environnement.

La production de pétrole des sables bitumineux est ainsi l'un des principaux responsables de l'augmentation des émissions de GES du Canada depuis 1990. La production de pétrole des sables bitumineux a aussi fait passer le secteur économique du pétrole et du gaz devant celui des transports en termes d'importance relative dans l'inventaire national de GES. En effet, en 2014, le secteur a produit 179 Mt d'équivalent de carbone, c'est-à-dire 25 % des émissions totales de GES du Canada.

Ventilation des émissions du Canada par secteur économique (2013)



*Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Source : Environnement Canada 2015

3. Alec Castonguay, *L'actualité*. « La bataille des pipelines », 13 septembre 2013, <<http://www.lactualite.com/lactualite-affaires/la-bataille-des-pipelines/>> (page consultée le 14 septembre 2015).

Émissions de GES au Canada par secteur économique (1990-2013)

Émissions de GES	1990	2000	2005	2009	2010	2011	2012	2013
<i>Mt d'équivalent CO₂</i>								
TOTAL DES ÉMISSIONS NATIONALES DE GES	613	745	749	699	707	709	715	726
Pétrole et gaz	107	158	157	158	160	161	174	179
Électricité	95	130	121	98	99	91	86	85
Transports	130	157	169	164	169	167	168	170
Industries dépendantes du commerce produisant beaucoup d'émissions ¹	95	92	89	73	75	79	77	76
Bâtiments	76	88	87	85	82	87	85	86
Agriculture	57	69	71	68	70	70	72	75
Déchets et autres ²	54	52	54	52	53	53	53	54

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les estimations présentées ici sont constamment améliorées. La valeur des émissions passées peut être modifiée dans les futurs rapports à la lumière de nouvelles données et en raison du perfectionnement des méthodes et des modèles utilisés. Les nouveaux calculs découlant d'améliorations d'ordre méthodologique sont présentés au chapitre 8; les nouveaux calculs qui résultent de changements aux données sous-jacentes sur les activités sont présentés dans les chapitres pertinents au secteur où les changements se sont produits (chapitres 3-7).

1. Le secteur des industries dépendantes du commerce produisant beaucoup d'émissions représente les émissions des activités minières autres que les activités gazières et pétrolières, de la fonte et du raffinage, de la production et de la transformation de produits industriels, tels que le papier et le ciment.
2. Autres : production de charbon, industrie légère, construction et ressources forestières.

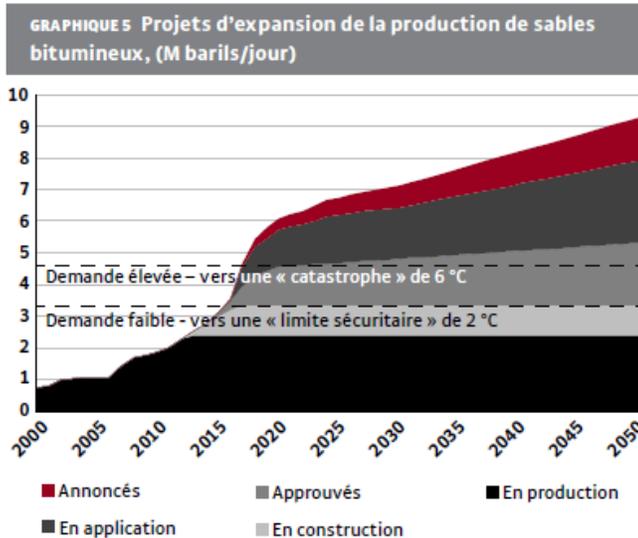
Source : Environnement Canada 2015

Cette tendance d'émissions a une double explication. D'une part, la production de pétrole des sables bitumineux a considérablement crû depuis 1990 (et se dirige vers une croissance continue au cours des prochaines décennies) et, d'autre part, davantage d'émissions de GES sont produites lors de la phase d'exploitation du pétrole non conventionnel des sables bitumineux. Le bilan environnemental des sables bitumineux est d'ailleurs, et à juste titre, considéré comme l'un des pires de la planète. Une récente étude de l'Institut de recherche et d'information socioéconomique le rappelle :

« [...] le pétrole des sables bitumineux compte parmi les plus sales au monde à extraire, ce qui rend ce type d'exploitation "locale" plus polluante que l'importation. Alors que la production d'un baril de pétrole conventionnel algérien, première source d'approvisionnement du Québec, émet en moyenne 79 kg éq. CO₂, la production d'un baril de pétrole issu des sables bitumineux engendre des émissions moyennes de 132 kg éq. CO₂, soit 67 % plus. » (IRIS, 2013)

Notons que ces chiffres ne tiennent pas compte des émissions de GES attribuables à la combustion du pétrole une fois qu'il arrive sur les marchés de consommation. Ces émissions de GES sont encore plus significatives pour le climat que celles issues de leur production en amont. Si ces émissions ne peuvent être attribuées dans leur entièreté au Canada, ni même aux villes de la Communauté métropolitaine de Montréal, elles contribueront tout de même à gonfler les émissions globales de GES et ainsi à amplifier les changements climatiques. À cet effet, **une étude publiée dans *Nature*⁴ indique que le Canada doit laisser 85 % des sables bitumineux dans le sol si la communauté internationale veut pouvoir maintenir l'augmentation de la température sous le seuil de 2 °C. L'augmentation de production de pétrole des sables bitumineux, difficilement dissociable du projet Énergie Est, est incompatible avec cette cible.** Une figure tirée d'une étude de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) l'illustre d'ailleurs fort bien.

4. Alexandre Shields, *Le Devoir*. « Le Canada doit renoncer à son pétrole », 8 janvier 2015, <<http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/428343/etude-de-nature-le-canada-doit-renoncer-a-son-petrole>> (page consultée le 14 septembre 2015).



Sources : Agence internationale de l'énergie, *World Energy Outlook, 2010*, Saxifrages, *More oil sands than the future will want, 2012* et The Oil Sands Developers Group, *Oil Sands Project List, 2013*.

Source : IRIS 2013

Comment sortir de cette impasse ?

Le RNCREQ croit qu'il existe une voie de sortie. Mais encore faut-il qu'on remette en question la croissance de la production du pétrole issu des sables bitumineux, appuyée par les gouvernements du Canada et de l'Alberta, qui se fait sans que des efforts significatifs ne soient déployés pour réduire les impacts de cette activité sur l'épuisement des ressources, la pollution et les changements climatiques.

- Les Québécois peuvent-ils se permettre de fermer les yeux sur cette réalité ?
- Quel rôle le gouvernement du Québec, leader de la lutte contre les changements climatiques et promoteur du développement durable, peut-il jouer pour tenter de corriger la situation ?

Pour le RNCREQ, si l'on veut préserver les conditions d'existence sur Terre, la poursuite de cette exploitation, à ce rythme et à ces conditions, n'est pas possible. En conséquence, le Québec ne peut pas se croiser les bras. Les projets d'oléoducs doivent prendre en compte les enjeux locaux, certes, mais doivent aussi être appréhendés dans cette perspective globale.

La Loi sur le développement durable impose d'ailleurs au gouvernement du Québec d'élargir le spectre de son analyse des projets d'oléoduc en tenant compte de certains principes directement concernés :

b) « équité et solidarité sociales » : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales.

Pour le RNCREQ, le projet d'oléoduc Énergie Est ne respecte pas l'équité intergénérationnelle puisqu'il s'inscrit dans une logique d'exploitation rapide des ressources non renouvelables, sans prendre en compte les besoins des générations futures et l'usage qu'ils pourraient faire de ces ressources.

h) « partenariat et coopération intergouvernementale » : les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci.

i) « prévention » : en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source.

Selon le RNCREQ, le risque climatique est bien réel et nécessite des actions importantes et immédiates de **prévention** de la part des gouvernements. Conséquemment, le gouvernement du Québec doit se préoccuper des impacts des projets de pipeline en amont (extraction) et doit engager un dialogue avec les **autorités gouvernementales canadiennes** pour les réduire.

o) « pollueur payeur » : les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci.

p) « internalisation des coûts » : la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

Le RNCREQ estime que le **prix du pétrole** ne prend pas suffisamment en compte les impacts environnementaux, sociaux et économiques qui sont associés à son extraction, son transport, son raffinage et sa consommation. Les projets d'oléoduc sont ainsi une occasion de réfléchir à cette dimension de la problématique énergétique et de se questionner sur notre recherche continue du **prix le plus bas pour le pétrole**, et ce, indépendamment des impacts croissants de son exploitation sur l'environnement et les générations futures.

Plus fondamentalement, le pétrole se vend actuellement à des prix qui n'ont pas suffisamment de lien avec sa valeur inestimable. Il s'agit d'une ressource extrêmement précieuse (car vitale à notre mode de vie aujourd'hui mais en quantité limitée sur Terre) mais dont le faible prix entraîne une consommation inefficace et de la pollution.

Analyse comparée des retombées économiques d'Énergie Est pour le Québec

On entend beaucoup de chiffres sur les retombées économiques du projet de TransCanada. Il est important de prendre le temps de les valider et de décrypter ceux-ci. En outre, il faut pouvoir les mettre en perspective avec les retombées d'autres options qui pourraient être mise de l'avant pour stimuler le développement économique du Québec en entier.

Le RNCREQ a donc beaucoup d'attentes envers la nouvelle étude commandée par le ministère des Finances, et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Le RNCREQ espère que cette étude comprendra une analyse coût-bénéfices du projet. Sans cette analyse essentielle, il n'est pas possible d'établir les retombées nettes de ce projet et conséquemment, si cela le justifie.

Pour le moment, le RNCREQ déplore le manque de données sérieuses qui traitent de cet enjeu.

Communication des résultats de l'étude de Deloitte commandée par TransCanada : un peu de rigueur, svp !

Les chiffres qui ont circulé ces derniers mois dans différents journaux et magazines sur les retombées du projet sont sensiblement les mêmes, et ont été abondamment repris depuis :

« Selon Deloitte, le seul projet de TransCanada pourrait rapporter plus de six milliards de dollars au PIB du Québec, générer deux milliards de recettes fiscales pour le gouvernement provincial et assurer plus de 3 600 emplois directs à temps plein au cours des six premières années. »⁵

« 400 M\$ pour le terminal portuaire de Cacouna,
300 M\$ pour construire le parc de réservoirs de stockage,
3 600 emplois à temps plein au Québec durant la phase de construction,
200 emplois à temps plein une fois la construction terminée,
8 G\$ au PIB du Québec,
2 G\$ de recettes fiscales pour le provincial. »⁶

Tous ces chiffres, a priori impressionnants, proviennent de l'étude de Deloitte⁷, commandée par TransCanada et intitulée : « Énergie Est – Retombées économiques du projet de conversion du réseau principal de TransCanada ».

5. Pierre Duhamel, *L'actualité*. « Pétrole : on en veut ou on n'en veut pas ? », 14 octobre 2014, <<http://bit.ly/1trNdYw>> (page consultée le 14 septembre 2015).

6. Diane Tremblay, *Le Journal de Montréal*. « Cacouna essentiel au projet », 18 octobre 2014, <<http://bit.ly/1KHdxGO>> (page consultée le 14 septembre 2015).

7. Deloitte, septembre 2013. « Énergie Est Retombées économiques du projet de conversion du réseau principal de TransCanada », <<https://www.oleoducenergieest.com/wp-content/uploads/2013/09/Energie-Est-Rapport-Deloitte-sur-les-retombees-economiques.pdf>> (page consultée le 14 septembre 2015).

Précisons que dans ce rapport, Deloitte évalue « les retombées économiques calculées du projet Énergie Est sur le produit intérieur brut du Canada, l'emploi et les recettes fiscales additionnelles (les trois principaux éléments constituant les « retombées économiques »).

Les recettes fiscales du Québec

Concernant les recettes fiscales du Québec, voici le paragraphe tiré du résumé de l'étude :

« Au cours des phases de développement et de construction (6 ans) et d'exploitation (40 ans), les administrations fédérale, provinciales et municipales percevront des recettes fiscales additionnelles totales de 3,0 G\$ et de 7,2 G\$, respectivement. Au total des deux phases, ces recettes fiscales seront surtout concentrées en Ontario (36 %), en Alberta (21 %), au Québec (20 %), en Saskatchewan (8 %), au Nouveau-Brunswick (7 %) et au Manitoba (6 %). »⁸

On peut donc en déduire que pour le Québec les recettes fiscales représentent (page 20 de l'étude) :

- dans les 6 prochaines années de construction : 1,089 milliard de dollars,
- dans les 40 prochaines années d'exploitation : 936 millions de dollars.

On parle donc de 2 milliards de recettes fiscales mais cumulés pour toute la période de construction et d'exploitation de l'oléoduc, soit les 46 prochaines années.

Par année, cela équivaut donc seulement à environ 44 millions de dollars.

Le PIB du Québec

Concernant le PIB du Québec, voici le paragraphe tiré du résumé de l'étude :

« Le projet gonflera respectivement de 10,0 G\$ et de 25,3 G\$ le PIB du Canada pendant les 6 années de la phase de développement et de construction et pendant les 40 années d'exploitation du pipeline. (Remarque : Un horizon temporel de 40 ans a été utilisé aux fins de la présente analyse économique, mais un entretien régulier devrait permettre de prolonger la vie utile du pipeline bien au-delà de cette période.) Cette activité économique sera générée en Ontario (37 % du total), en Alberta (22 %), au Québec (18 %), au Nouveau-Brunswick (8 %), en Saskatchewan (7 %) et au Manitoba (5 %). »³

On peut donc en déduire pour le Québec, l'augmentation du PIB représente (page 16 de l'étude) :

- dans les 6 prochaines années : 3,114 milliard,
- dans les 40 prochaines années : 3,236 milliards.

On parle donc de 6,35 milliards mais cumulés pour toute la période de construction et d'exploitation de l'oléoduc, soit les 46 prochaines années.

Par année, cela équivaut donc seulement à environ 138 millions de dollars.

NOTE. À ces chiffres, il faut retirer les retombées économiques qui étaient liées à la construction et l'exploitation d'un terminal portuaire à Cacouna, puisque celui-ci ne verra probablement jamais le jour.

Il n'existe pas à notre connaissance d'autres données ou mises à jour sur les retombées économiques estimées du projet d'oléoduc de TransCanada.

8. NB. Les calculs de Deloitte incluent des retombées sur les recettes fiscales directes, indirectes et induites (voir p.20)

Conclusions préliminaires sur les bénéfices économiques du projet Énergie Est

Les données actuellement disponibles ne permettent pas de conclure qu'il s'agit d'un projet structurant pour le développement économique du Québec.

Il faut par ailleurs considérer que l'analyse doit non seulement prendre en compte les retombées économiques positives du projet, mais aussi soustraire les coûts que celui-ci va occasionner pour les municipalités (gestion, suivi, mesures d'urgence, etc.). En cas d'accident, les redevances anticipées peuvent rapidement devenir bien faibles comparées aux coûts de décontamination et de compensation pour les pertes occasionnées.

Enfin, quand vient le temps de faire des choix importants et de statuer sur des décisions qui nous engagent sur plusieurs dizaines d'années, le RNCREQ estime qu'il est important de procéder à des analyses qui nous permettent de voir les enjeux au-delà du cours normal des affaires, et d'envisager des scénarios alternatifs. C'est ce que nous proposons dans la prochaine section.

Faire de la réduction de la consommation de pétrole une priorité

Le RNCREQ rappelle que les conseils régionaux de l'environnement et de nombreux partenaires sont déjà engagés dans la démarche [Par notre PROPRE énergie](#), qui vise à réunir les conditions nécessaires pour conduire le Québec à une réduction significative de sa consommation de pétrole.

En conséquence, le RNCREQ salue la volonté du Québec de s'engager plus fermement dans cette voie, comme en témoigne la nouvelle politique énergétique 2030. Par souci de concordance, un tel engagement dans la décarbonisation de notre économie doit nécessairement inciter le gouvernement à ajuster l'ensemble de ses choix de développement afin qu'ils ne s'inscrivent pas en opposition avec un objectif de la sorte. La position que le gouvernement du Québec adoptera face au projet Énergie Est sera donc l'occasion d'un bon test de cohérence et de crédibilité.

Réduire la consommation de pétrole : la priorité des priorités

Le RNCREQ dévoilait en octobre 2014 une première étude portant sur les bénéfices économiques d'une réduction de la consommation de pétrole. L'étude révèle que le Québec, s'il réduisait de 16 % sa consommation de pétrole d'ici six ans dans le secteur des transports routiers, améliorerait significativement le solde de sa balance commerciale. En effet, c'est 20 milliards de dollars en six ans qui, au lieu d'être envoyés à l'extérieur du Québec, stimuleraient l'économie d'ici, le développement régional, de même que la création d'emplois. On estime d'ailleurs à plus de 130 000 les emplois directs et indirects. En transformant leurs habitudes de consommation, les ménages québécois pourraient de leur côté réaliser des économies de 2 000 \$ à 4 000 \$ par année, soit suffisamment pour presque doubler le budget qu'ils accordent aux loisirs.

Le Québec exporte chaque année, au net, 18 milliards de dollars pour acheter des produits pétroliers et 9 milliards de plus pour acquérir des véhicules. Le déficit commercial pétrolier québécois représente maintenant près de 5 % de son PIB. C'est colossal. Ces milliards de dollars s'envolent vers d'autres pays privant ainsi les ménages et toutes les régions du Québec de cet argent créateur d'emplois. Le Québec a donc tout intérêt à mettre en place des mesures de réduction de la consommation de pétrole. L'étude démontre ainsi qu'il est payant pour l'économie de s'attaquer aux problématiques environnementales.

Des ménages plus riches de plusieurs milliers de dollars chaque année

Le secteur des transports, qui consomme le plus de produits pétroliers, coûte particulièrement cher aux familles du Québec. Sur des dépenses de consommation moyenne de 49 000 \$ par famille en 2012, près de 9 000 \$ étaient consacrés au transport privé (18 %), après le logement, mais devant l'alimentation. Le pétrole coûte plus cher aux Québécois que la nourriture. En modifiant certains réflexes de consommation sans affecter la qualité de vie, il y a des gains individuels et collectifs énormes à réaliser. Par exemple, un ménage qui possède un VUS pourrait dégager des économies annuelles de 2 100 \$ à 4 300 \$ s'il le remplaçait par un véhicule intermédiaire ou compact. De plus, selon une étude récente de Luc Gagnon et Pierre-Olivier Pineau de HEC⁹, un ménage qui trouve le moyen de se passer d'une deuxième ou d'une troisième voiture peut se permettre d'acheter une maison d'un prix plus élevé de 200 000 \$. Ce sont des chiffres qui frappent.

Par ailleurs, l'étude permet de comparer les différents postes d'importation et d'exportation du Québec. Avec 27 G \$ annuellement, les importations de produits pétroliers et de voitures surpassent de loin les principaux postes d'exportation du Québec que sont l'aluminium (5 G \$), les aéronefs (5 G \$) et le papier (3 G \$). Le soutien des secteurs d'exportation est essentiel, mais tant qu'ils seront plombés par les importations de produits pétroliers et de voitures, leurs retombées pour l'économie du Québec demeureront négligeables.

Éléments de méthodologie



Dans l'étude, les coûts évités par une stratégie de réduction de consommation de pétrole ont été évalués selon trois scénarios, soit un scénario de référence de stabilisation de la consommation de produits pétroliers, un scénario modéré de réduction de 16 % d'ici 2020 par rapport à l'année 2010 et un dernier dit « d'actions soutenues », calqué sur le modèle suédois, qui vise une réduction de 49 % d'ici 2020. Une modélisation de ces scénarios a été réalisée sur la base des multiplicateurs d'entrées et sorties du Québec, ajustés afin de tenir compte de l'évolution de la productivité du travail. Les données évoquées ci-haut font référence au scénario modéré.

Les économistes ont ensuite évalué les « chocs sur les secteurs productifs », c'est-à-dire l'argent qui peut être dépensé dans l'économie québécoise grâce aux coûts évités par la réduction de la consommation de pétrole. On

9. Gagnon, L., et P.-O. Pineau, 2013. « Les coûts réels de l'automobile, un enjeu mal perçu par les consommateurs et les institutions », Cahiers de recherche, GRIDD - HEC Montréal (GRIDD-HEC), 29 p.

constate alors les retombées économiques importantes que cela représente pour le Québec, non seulement sur la balance commerciale, mais aussi sur la création d'emplois.

Pour consulter l'étude *Vingt milliards de dollars de plus en six ans : les retombées économiques d'une réduction de la consommation de pétrole au Québec* et en savoir plus sur la démarche *Par notre PROPRE énergie* : www.par-notre-propre-energie.com/etude.php.

Étude économique : [Vingt milliards de dollars de plus en six ans: les retombées économiques d'une réduction de la consommation de pétrole au Québec](#)

Résumé de l'étude économique : [Vingt milliards de dollars de plus en six ans: les retombées économiques d'une réduction de la consommation de pétrole au Québec](#)

Transition des emplois – l'éléphant dans la pièce

Lorsque vient le temps d'envisager la nécessaire transition énergétique, il ne suffit pas de démontrer les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux de celle-ci. Il importe de trouver une façon de rassurer aussi ceux et celles qui, à court terme, vont subir directement les impacts des choix politiques. Des secteurs actuellement importants de l'économie et créateurs d'emplois de qualité doivent graduellement être mis de côté, ce qui n'est pas sans conséquences et plutôt anxiogène pour ceux et celles qui en bénéficient.

Le fait que cet aspect soit actuellement pratiquement négligé reste assurément l'un des principaux obstacles à la mise en œuvre des réformes nécessaires pour engager la transition énergétique. L'extrait suivant, tiré d'une publication scientifique à paraître, est explicite à cet égard :

« A frequent argument for continued fossil fuel industry support is the widespread notion of “no oil, no jobs” (Payne & Stanford 2015; Robitaille 2015). The low-carbon shift will indeed profoundly impact job markets, with some sectors expanding and others shrinking. It will create jobs in many sectors, like home renovation, building energy efficiency and public transport infrastructure (Bouchard-Boulianne 2015; Lee 2015; Payne & Stanford 2015; Robitaille2015). In shrinking sectors, it is essential to immediately begin developing worker support programs, such as re-qualification, training and unemployment insurance. » (Bouchard-Boulianne 2015; Donahue-Harden 2015; Lee 2015)

Le RNCREQ considère que les gouvernements doivent absolument se préoccuper de cet élément important qui se trouve au cœur du débat sur le projet Énergie Est.

La prise en compte du critère de l'acceptabilité sociale par l'ONÉ

Dans le cadre de l'analyse du projet Énergie Est, le CRE de Chaudière-Appalaches (CRECA) s'est intéressé au processus qui encadre les décisions prises par l'ONÉ et comment cet organisme réglementaire considère l'acceptabilité sociale d'un projet dans le cadre de l'évaluation de celui-ci.

Le 17 mars dernier, dans le cadre de la première partie des audiences, le CRECA a posé une question aux membres de la commission du BAPE qui portait sur la façon dont l'ONÉ prend en compte l'acceptabilité sociale dans l'analyse des projets qui lui sont soumis. En l'absence de représentants de l'ONÉ, le président du BAPE a transmis la question par écrit à l'ONÉ. La lettre réponse de l'ONÉ est présentée en annexe du mémoire du CRECA, mais nous en présentons ici les extraits les plus pertinents.

L'ONÉ souligne dans sa réponse que le cadre législatif qu'il est tenu de respecter s'articule autour du principe de l'intérêt public plutôt que celui de l'acceptabilité sociale.

« Selon la définition de l'Office, l'intérêt public englobe les intérêts de tous les Canadiens et Canadiennes ; il s'agit d'un équilibre entre les intérêts économiques, environnementaux et sociaux qui changent en fonction de l'évolution des valeurs et des préférences de la société. Autrement dit, l'Office doit déterminer par son processus d'examen si le Canada et la population canadienne seront gagnants ou perdants si le projet est approuvé. »¹⁰

La réponse de l'ONÉ fait également référence à sa décision EH-1-2000 qui précise la portée du caractère d'utilité publique tant pour les intérêts présents et futurs du projet.

« [...] le cadre juridique applicable est fourni par la Loi sur l'Office national de l'énergie, qui exige que l'Office fasse une détermination concernant le « caractère d'utilité publique, tant pour le présent que pour le futur », dans l'intérêt public canadien. »¹¹

À l'instar de l'acceptabilité sociale, l'application générale du principe de l'utilité publique ou de l'intérêt public varie en fonction de la nature et de la portée d'un projet et du contexte.

« Selon l'Office, les facteurs à prendre en considération sous le régime de la Loi sur l'ONÉ et les critères à appliquer pour en arriver à une décision concernant l'intérêt public ou le caractère d'utilité publique d'un projet peuvent varier selon la demande, le lieu, le produit en cause, les segments de la population touchés par la décision et l'objet des dispositions pertinentes de la Loi sur l'ONÉ. »¹²

Le RNCREQ est d'avis que dans le cas de ce projet d'envergure nationale, les intérêts de ceux qui bénéficieront de la construction de l'oléoduc doivent être évalués au regard des intérêts de l'ensemble de ceux qui pourraient subir des préjudices associés à l'exploitation de celui-ci. Le caractère « d'utilité publique » doit aujourd'hui prendre une forme beaucoup plus large que le simple accès à l'énergie ou à la sécurité des approvisionnements. Pour être utile, le projet doit assurer l'équilibre entre les intérêts économiques, environnementaux et sociaux de tous les Canadiens et Canadiennes, tant pour le présent que pour le futur.

10. ONE, 2016. Réponse #12 de l'Office National de l'énergie (29 mars 2016, par courriel). In Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Documents déposés - Questions (DQ3.1). http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/oleoduc_energie-est/documents/DQ3.1.pdf (page consultée le 18 avril 2016).

11. Ibid.

12. ONÉ, 2004. « Motifs de décision relativement à Sumas Energy 2 Inc.- EH-1-2000 ». In Office nationale de l'énergie. Publications. <http://publications.gc.ca/collections/Collection/NE22-1-2004-1F.pdf> (page consultée le 16 avril 2016).

Conditions à imposer au projet Énergie Est

En ce qui concerne le transport des produits pétroliers à travers le Québec, le RNCREQ est d'avis que le gouvernement du Québec est déjà sur la bonne voie en énonçant des préoccupations à l'égard du projet Énergie Est. Il est toutefois nécessaire d'aller plus loin et de réserver son approbation qu'en cas de strict respect de conditions de réalisation. En outre, le gouvernement doit clairement exprimer son *leadership* en matière de lutte contre les changements climatiques et affirmer avec conviction les compétences et les valeurs québécoises en matière d'évaluation environnementale.

Considérant les différents enjeux soulevés dans la partie « *Au-delà des impacts locaux de l'oléoduc Énergie Est* » du présent mémoire, notamment en matière d'émissions de GES, le RNCREQ pense que l'évaluation des impacts sur le climat doit aussi prendre en compte les émissions de GES à la source, soit au moment de l'extraction du pétrole des sables bitumineux, mais aussi lors de la combustion du pétrole. Pour le projet de pipeline Énergie Est de la compagnie TransCanada, il est insuffisant que celui-ci soit uniquement assujéti à une évaluation environnementale sur l'ensemble de la portion québécoise du projet, même si celle-ci comprend une évaluation des émissions de GES. Cette évaluation doit porter sur tout le projet, incluant les émissions de GES induites par l'exploitation du pétrole des sables bitumineux et de sa consommation.

Comme il l'a déjà soumis au gouvernement du Québec en décembre 2013 lors des consultations sur le projet d'inversion du flux de l'oléoduc 9B d'Enbridge – un projet qui s'apparente à celui de TransCanada – le RNCREQ soumet donc au BAPE les conditions qu'il aimerait que le Québec fasse siennes, dans le cadre de l'évaluation du projet.

Trois conditions à imposer au gouvernement fédéral

1. Que le gouvernement du Canada adopte et mette en œuvre un plan d'action sérieux et contraignant de réduction des GES destiné à répondre de manière concrète aux impératifs de la stabilisation à 2 °C du climat global ;
2. Que le Canada impose aux entreprises qui exploitent le pétrole canadien des normes d'émission de GES équivalentes aux émissions issues des sources de pétrole conventionnelles ;
3. Que le Canada investisse massivement, par l'entremise de toutes les provinces, dans les solutions visant la réduction de la consommation de pétrole, comme les transports collectifs et actifs, ainsi que dans le développement des énergies renouvelables ; qu'il engage à cet égard une conversation pancanadienne sur l'importance d'une économie à faible empreinte carbone et sur le développement des énergies renouvelables.

Deux autres conditions à exiger des promoteurs de projets de pipelines :

1. Que les entreprises de raffinage démontrent qu'elles mettront en place les technologies appropriées pour que ce type de pétrole n'augmente pas les émissions de GES et la pollution atmosphérique associées à leurs activités.

2. Que les promoteurs optent pour les tracés de moindres impacts environnementaux et sociaux, et que les impacts résiduels soient correctement mitigés. En outre, les promoteurs doivent faire la démonstration que leurs installations sont sécuritaires, qu'ils appliquent les plus hauts standards en matière de plans de contrôle et de suivi, qu'ils démontrent lors de la tenue de consultations publiques, outre l'accord des propriétaires fonciers concernés, l'obtention d'un réel consensus social dans chacune des communautés concernées au long du parcours, le tout assorti de garanties financières suffisantes en cas d'incidents.

Comme il l'a fait lui-même, le RNCREQ invite en outre le gouvernement du Québec à étudier avec rigueur les retombées économiques du projet Énergie Est, et à les mettre en perspectives par rapport aux bénéfices nettement plus avantageux associé à une stratégie visant la réduction graduelle et planifiée de la consommation de pétrole.

Pour plus de détails : [Mémoire déposé par le RNCREQ à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles sur l'inversion du flux de l'oléoduc 9B d'Enbridge](#)

Recommandations du RNCREQ

Recommandation 1

Le RNCREQ recommande au BAPE de demander au gouvernement du Québec que celui-ci mène une évaluation du projet Énergie Est qui soit conforme à la procédure légale prévue par les articles 31.1 et suivants de la loi sur la qualité de l'environnement.

Recommandation 2

Le RNCREQ demande au gouvernement québécois d'exiger du gouvernement fédéral qu'il restaure un processus fédéral d'évaluation environnemental approfondi et rigoureux, qui soit plus démocratique, ouvert, inclusif et adéquat pour l'examen d'un projet tel que celui de l'oléoduc Énergie Est. Pour un projet qualifié parmi les plus importants à prendre forme au Québec comme au Canada, les deux paliers gouvernementaux devraient rencontrer les plus hauts standards en matière de consultation des populations et d'examen approfondi des impacts.

Recommandation 3

Le RNCREQ estime que le Québec doit contraindre le gouvernement canadien et l'industrie pétrolière canadienne à s'engager concrètement et avec sérieux dans la lutte contre les changements climatiques, ainsi que dans la prévention des dommages environnementaux et sociaux associés à l'exploitation des sables bitumineux. L'autorisation des projets de pipelines constitue une opportunité de le faire en imposant des conditions « qui rendront acceptable la réalisation » de ce type de projets.

Trois conditions devront être respectées par **le gouvernement fédéral** :

1. adopter et mettre en œuvre un plan d'action sérieux et contraignant de réduction des GES destiné à répondre de manière concrète aux impératifs de la stabilisation à 1,5 °C du climat global ;
2. imposer aux entreprises qui exploitent le pétrole canadien des normes d'émission de GES équivalentes aux émissions issues des sources de pétrole conventionnelles ;
3. investir massivement, par l'entremise de toutes les provinces, dans les solutions visant la réduction de la consommation de pétrole, comme les transports collectifs et actifs, ainsi que dans le développement des énergies renouvelables ; engager à cet égard une conversation pancanadienne sur l'importance d'une économie à faible empreinte carbone et sur le développement des énergies renouvelables.

Deux conditions devront être respectées par les promoteurs de projets de pipelines :

1. Les promoteurs doivent opter pour les tracés de moindres impacts environnementaux et sociaux, et que ces impacts soient correctement mitigés. En outre, les promoteurs doivent faire la démonstration que leurs installations sont sécuritaires, qu'ils appliquent les plus hauts standards en matière de plans de contrôle et de suivi, qu'ils démontrent lors de la tenue de consultations publiques, outre l'accord des propriétaires fonciers concernés, l'obtention d'un réel consensus social dans chacune des communautés concernées au long du parcours, le tout assorti de garanties financières suffisantes en cas d'incidents ;
2. Les entreprises de raffinage doivent démontrer qu'elles mettront en place les technologies appropriées pour que ce type de pétrole n'augmente pas les émissions de GES et la pollution atmosphérique associées à leurs activités.

Recommandation 4

Le RNCREQ recommande que le gouvernement du Québec invite le Canada à s'engager concrètement avec lui sur la voie de la transition énergétique en priorisant des mesures d'accompagnement pour les travailleurs et les secteurs économiques touchés à court terme. Dans la foulée de la Conférence des parties sur les changements climatiques (COP21) qui a eu lieu à l'automne dernier à Paris, l'évaluation du projet Énergie Est s'avère une formidable occasion pour le Canada de démontrer son leadership en Amérique du Nord et partout sur la planète en matière de lutte contre les changements climatiques.

Recommandation 5

Le RNCREQ recommande au BAPE de clarifier la façon dont le caractère « d'utilité publique » devrait être interprété aujourd'hui dans les décisions de l'ONÉ. Avec les enjeux environnementaux, sociaux et économiques auxquels l'humanité fait face, les décisions qui sont d'utilité publique prennent un nouveau sens et ne se limitent plus à de simples questions d'accès à l'énergie, à l'eau ou aux télécommunications. Il doit y avoir un équilibre entre ces préoccupations légitimes de façon à ce que nous puissions faire face de manière responsable aux menaces qui pèsent sur les conditions d'existence sur Terre. Une telle clarification pourra aider le gouvernement du Québec au moment de présenter sa position sur le projet d'oléoduc Énergie Est.

Recommandation 6

Le RNCREQ recommande que le BAPE, avec les informations dont il dispose, fasse des observations sur les enjeux économiques du projet d'oléoduc. Le RNCREQ demande en outre qu'il veille à ce que l'étude commandée par le ministère des Finances, et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles inclue une analyse coût-bénéfices.

Références

Communauté Métropolitaine de Montréal, 2012. « Un Grand Montréal attractif, compétitif et durable », Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), 217 p.
http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/pmad2012/documentation/20120530_PMAD.pdf

Communauté Métropolitaine de Montréal, 2012. Plan d'action 2012-2017 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement, 8 p.
http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/pmad2012/documentation/20120530_PMAD_planAction.pdf

Communauté métropolitaine de Montréal, 2015. « Consultation publique projet oléoduc Énergie Est TransCanada », Guide de consultation, 28 p.
http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20150910_transcanada_guideConsultation.pdf

Environnement Canada, 2013. « Tendances en matières d'émissions au Canada », 92 p.
https://www.ec.gc.ca/ges-ghg/985F05FB-4744-4269-8C1A-D443F8A86814/1001-Canada's%20Emissions%20Trends%202013_f.pdf

Environnement Canada, 2015. « Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada : La proposition canadienne concernant la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques », Sommaire-Rapport d'inventaire national 1990-2013, 12 p. http://ec.gc.ca/ges-ghg/5B59470C-518A-4D15-A832-75F6F6D8400D/NIR2015_Executive_Summary_FR.pdf

Flanagan, E., et C. Demerse, 2014. « Climate Implications of the Proposed Energy East Pipeline : A Preliminary Assessment », The Pembina Institute, 30 p.
<http://www.pembina.org/reports/energy-east-climate-implications.pdf>

Institut de recherche et d'informations socio-économiques, 2013. « Projets d'oléoduc de sables bitumineux « Ligne 9B » : le Québec à l'heure des choix », Note socio-économique, 10 p.
http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/Note-p_C3_A9trole-WEB-03.pdf

McGlade, C., et P. Ekins, 2015. « The geographical distribution of fossil fuels unused when limiting global warming to 2°C », Nature, 517, 187-190.
<http://www.nature.com/nature/journal/v517/n7533/full/nature14016.html>

Savaria Experts-Conseils inc., 2015. « Mise en service de l'oléoduc Énergie Est de TransCanada : Impacts d'un déversement sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal », Premier rapport technique, 52 p.
http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20150514_oleoduc-energie-est_rapport.pdf



Regroupement national des conseils régionaux
de l'environnement du Québec (RNCREQ)

50, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 380
Montréal (Québec) H2X 3V4
514 861-7022



La **force d'un réseau** au service
de l'**environnement** et du **développement durable**

